

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2025

Sous forme de visio-conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

- Gaëlle Le Stradic, vice-présidente en charge de la culture, Région Bretagne
- Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire
- Anne Gérard, directrice DRAC Pays de la Loire
- Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la Loire
- Quentin Jagorel, directeur DRAC Bretagne
- Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne
- Benoit Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes
- Réza Salami, adjoint au maire de Brest
- Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes Université
- Baptiste Brun, vice-président culture et documentation, Université Rennes2, *pouvoir de Pierre-Henri Frangne*
- Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université,
- Anne-Laure Guenoux, représentante des personnels permanents
- Céline Roux, représentante des personnels pédagogiques danse
- Jeremy Chmielarz, représentant des personnels pédagogiques musique
- Maximilien Chazan, représentant étudiants musique
- Leïly Dubourg, Lucie Aubert (suppléante), représentantes étudiants danse

Membres titulaires excusés

- Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire
- Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire
- Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, enseignement supérieur et recherche, Région Bretagne
- Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne
- Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, Ville de Nantes
- Pierre-Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes2, *pouvoir à Baptiste Brun*
- Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine Ville d'Angers
- Tess Duraz, représentante étudiants musique
- Jasmin Rivillon, représentant-e étudiants musique

Membres suppléants excusés

- Sélène Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes

Et en présence de

- Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
- Marc Clérivet, directeur du département musique
- Maurice Courchay, directeur du département danse
- Taofik Ligali, responsable administratif et financier
- Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+
- Julia Bigot, cheffe du service culture, Région Pays de la Loire
- Elise Lebreton, chargée de mission, Région Bretagne
- Juliette Godier, Cheffe du service arts et développement territorial, Région Bretagne
- Thierry Le Nedec, Directeur de la Jeunesse, de l'Égalité, de la Culture et du Sport, Région Bretagne
- Alain Gabriel, payeur régional des Pays de la Loire

COMPTE RENDU ET DÉLIBÉRATIONS TECHNIQUES SOUMISES À VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 9 avril 2025

Les administrateurs absents lors du conseil d'administration du 9 avril 2025 ne prennent pas part au vote. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est soumis au vote.

Adoption à l'unanimité moins une abstention

Point d'information après les deux réunions du groupe de travail « Scénarios d'avenir pour le Pont Supérieur » des 12 et 22 mai 2025

La Présidente revient sur la réunion stratégique qui s'est tenue à Rennes en présence des représentants de l'État, de la Région Bretagne, ainsi que des Villes de Rennes et Nantes. Un relevé de conclusions a été transmis à tous les membres du conseil d'administration. Bien qu'aucun vote n'ait eu lieu, cette réunion a permis de dégager une orientation forte pour l'avenir du Pont Supérieur.

Le scénario-cible 1 bis retenu comme base de travail propose :

- Le maintien du DE danse à Nantes, avec des modules de formation professionnelle en Bretagne.
- Le développement du DU médiation chorégraphique à Rennes, en partenariat avec l'Université Rennes 2.
- Le maintien du DE musique en formation initiale à Rennes, dispositifs de VAE et de formation professionnelle.
- Un DNSPM remanié avec une promotion entrant tous les trois ans à partir de septembre 2027.

Ce scénario médian, jugé le plus équilibré, préserve la diversité pédagogique de l'établissement tout en assurant une soutenabilité budgétaire minimale.



Les grandes lignes définies lors de cette réunion appellent désormais plusieurs actions. Pour l'établissement, il s'agit à présent d'affiner le scénario retenu, en distinguant clairement les phases, avec une projection financière pluriannuelle détaillée. Il est nécessaire que la Ville de Nantes clarifie sa position et sa contribution au financement, dans la mesure où certaines formations demeureront sur son territoire. L'État doit pour sa part garantir le maintien de son niveau de contribution malgré la réduction de voilure du scénario 1bis. Le portage juridique pour l'établissement reste à définir, en remplacement éventuel du statut d'EPCC. La question de la gouvernance et de la soutenabilité financière reste centrale. Il est souligné que des inquiétudes fortes persistent au sein du personnel, un besoin de clarification rapide est exprimé.

Quentin Jagorel salue l'implication des équipes dans l'élaboration du scénario retenu. Il insiste sur la nécessité de reconstruire une trajectoire claire et partagée, reposant sur un engagement cohérent des collectivités et sur un modèle économique soutenable, alors même que la situation financière était déjà fragile avant le retrait de la Région Pays de la Loire.

La Présidente remercie Quentin Jagorel pour cette présentation orale du relevé de conclusions et partage les nombreuses interrogations reçues de la part du personnel, notamment concernant la place de Nantes dans le futur schéma, même si la forme bi-site demeure.

Elle invite la Région Bretagne à compléter cette intervention.

Gaëlle Le Stradic remercie l'équipe du Pont Supérieur pour la qualité du travail réalisé. Ce consensus rapide autour du scénario 1bis a été apprécié, tant sur le fond que sur la méthode, et a permis d'installer un climat de travail constructif.

La Région Bretagne réaffirme son engagement par une volonté de contribuer à une solution équilibrée et une participation ajustée à l'offre de formation effectivement dispensée.

L'intégration équilibrée des formations sur les deux sites reste une priorité pour la Région Bretagne. Elle exprime une compréhension des inquiétudes du personnel et réaffirme la nécessité d'avancer rapidement pour apporter de la visibilité. Il est crucial de sécuriser la trajectoire budgétaire du scénario retenu sur un horizon de 5 ans, pour éviter tout risque de déséquilibre à moyen terme. Il s'agit de garantir une adéquation entre les moyens financiers mobilisés par les partenaires et l'offre de formation réellement assurée sur les deux sites.

Enfin, elle aborde la question du portage juridique, élément déterminant pour la suite. La Région Bretagne reste ouverte à toute proposition de structure qui assurerait à la fois souplesse pour les financeurs et sécurité pour l'établissement.

Benoît Careil exprime à son tour sa satisfaction de constater une convergence entre tous les partenaires autour d'un même scénario. Cette unité est un signal très positif pour la suite.

Il se félicite également de la volonté maintenue de la Ville de Nantes de rester engagée, malgré le retrait progressif de la Région Pays de la Loire. Ce maintien est essentiel, d'autant que Rennes seule n'aurait pas eu la capacité d'absorber de nouveaux volumes de formation, notamment en danse. Il rappelle toutefois que des efforts importants restent à fournir pour parvenir à une organisation durable.

En l'absence de représentants de la Ville de Nantes, la Présidente apporte une précision. Elle confirme avoir eu connaissance de la volonté exprimée de disposer d'une projection budgétaire sur 5 ans, ce qui est jugé pertinent et nécessaire. Elle souligne néanmoins une difficulté puisque l'option d'une révision du montant des fluides facturés à l'établissement



(actuellement estimés à 71 000 €), n'a pas été intégrée à ce stade dans une vision pluriannuelle. Par ailleurs, des ajustements de surfaces pourraient également impacter ces coûts.

La Présidente donne la parole aux membres du conseil d'administration, en particulier ceux qui n'avaient pas participé aux réunions préparatoires afin qu'ils puissent exprimer leurs points de vue.

Maximilien Chazan, actuellement en dernière année de Diplôme d'État (DE) en musique, souligne que le scénario présenté repose à la fois sur une restructuration et une réduction d'échelle du projet pédagogique. Il constate que le scénario retenu s'attache à préserver les spécificités du Pont Supérieur, en particulier la dimension artistique.

Cependant, dans la perspective de l'ouverture du DNSPM tous les trois ans, il demande des précisions concernant l'effectif des promotions envisagées, le nombre total d'étudiants attendu à terme dans l'établissement, les conséquences pédagogiques et artistiques de ce changement sur la vie étudiante, la dynamique de création, la mise en réseau et la professionnalisation.

Marc Clérivet répond que ce mode de fonctionnement triennal du DNSPM est issu d'une réflexion pédagogique amorcée depuis plusieurs années et s'appuie notamment sur des expériences qui ont permis d'explorer la constitution de promotions collectives interdisciplinaires, réunissant les étudiants en musique classique à contemporaine, musiques actuelles amplifiées et musiques traditionnelles.

Ces promotions travailleront sur plusieurs années à la production artistique d'un projet commun.

La réduction de la fréquence de recrutement (une promotion tous les trois ans) est certes dictée en partie par des contraintes budgétaires, mais permettrait également de mieux encadrer les étudiants. L'effectif envisagé pour ces promotions serait de 5 à 10 étudiants, avec une moyenne cible de 8, en cohérence avec les dispositifs déjà expérimentés comme le projet Martin Moulin.

Catherine Lefaix-Chauvel précise que l'on « déclipse » la maquette DNSPM avec le tronc commun de la maquette du DE. Si le nombre d'entrées dans le DNSPM diminue, le volume global d'étudiants accueillis au Pont Supérieur ne baissera pas, car une cohorte annuelle de DE musique en formation initiale sera maintenue tous les ans. Il s'agit donc davantage d'une autre répartition par filières plutôt qu'une réduction générale des effectifs.

Stéphanie Carnet souligne que la fréquence triennale n'est pas propre au Pont Supérieur. Elle est déjà pratiquée dans d'autres formations artistiques supérieures, notamment dans certains établissements de théâtre (ex. TNB – Théâtre National de Bretagne). Cette organisation peut être pédagogiquement pertinente, notamment en ce qui concerne l'insertion professionnelle.

Elle souligne qu'il sera important d'observer et d'évaluer dans le temps les effets de cette nouvelle structuration sur les débouchés professionnels des diplômés.

L'objectif partagé est de préserver et renforcer l'enseignement supérieur musique et danse dans le Grand Ouest.

Anne-Laure Guenoux souhaite relayer, en tant que représentante du personnel permanent au conseil d'administration, le sentiment d'incertitude des équipes. Si les projections financières et les scénarios pédagogiques sont désormais identifiés, la visibilité sur le calendrier des prises de décision reste faible. Cela génère un inconfort au quotidien et peut altérer la motivation et l'engagement des équipes, même si celles-ci restent actuellement



soudées, solidaires, et investies, notamment dans l'intérêt des étudiants, stagiaires et partenaires. Elle encourage la communication d'un retroplanning des décisions, qui précisera « quelles décisions dans quelle temporalité ».

La présidente témoigne de cet état d'esprit d'une équipe mobilisée, soucieuse des étudiants et du projet global. Elle reconnaît la nécessité de définir rapidement un retroplanning partagé, notamment en ce qui concerne les étapes de la transformation administrative.

Franck Nicolon salue cette volonté exprimée de continuer à travailler ensemble, État, villes et Région Bretagne à un enseignement supérieur artistique de qualité pour le Grand Ouest.

Il exprime la profonde inquiétude des collectivités locales et du secteur professionnel pour l'avenir de leurs structures, suite au désengagement acté de la Région Pays de la Loire.

Intéressé à ce que la structure en bi-site se poursuive, il demande des clarifications sur la participation concrète de la ville de Nantes dans le scénario à venir et le montage juridique envisagé pour le nouveau Pont Supérieur, rappelant que de telles transformations nécessitent des moyens humains, financiers et un accompagnement juridique spécialisé.

Il estime indispensable que la Région Pays de la Loire assume sa part de responsabilité dans ce chantier juridique, même si elle se retire politiquement du projet.

Enfin, il annonce qu'en cas de vote concernant le retrait des deux Régions, il votera contre par opposition à la politique de désengagement de sa collectivité.

Anne Gérard précise que, même dans l'hypothèse où les deux Régions se retirent de l'établissement public à la fin de l'année, la structure peut continuer à fonctionner légalement, puisqu'elle compte encore d'autres membres au sein de l'EPCC. Les diplômes peuvent continuer à être délivrés. La question de l'habilitation de l'établissement ne se pose pas à ce stade, le cadre réglementaire est respecté.

Baptiste Brun rappelle l'implication forte et constante de l'Université Rennes 2 dans le partenariat avec Le Pont Supérieur, notamment via la licence de musicologie, pensée en lien étroit avec les équipes pédagogiques du Pont Supérieur. Cette implication demeure entière, d'autant plus que l'Université Rennes 2 apparaît dans le scénario 1 bis, aujourd'hui retenu comme base de travail.

Cependant, le projet de Diplôme d'Université (DU) Danse envisagé dans ce scénario, suscite un intérêt réel de l'Université Rennes 2, mais nécessite une viabilité financière, notamment parce que l'université, comme beaucoup d'autres en France, fait face à un contexte budgétaire très contraint. Le DU devra donc être pensé dans une logique d'autofinancement. Il est important pour l'Université Rennes 2 d'être étroitement associée aux réflexions futures autour de ce DU, si ce projet devait se concrétiser.

La Présidente rappelle que Nantes Université, bien que ne délivrant pas de licence en danse dans son offre de formation, est depuis longtemps engagée dans un dialogue étroit avec Le Pont Supérieur et le département Sciences de l'éducation. Emmanuelle Bousquet précise que le partenariat actif du côté nantais via les rencontres TRANSMETTRE contribue à garantir un ancrage universitaire solide, même en l'absence d'une formation disciplinaire équivalente à celle proposée à Rennes 2. Elle regrette le désengagement des Régions, comme déjà évoqué.

La parole est donnée à Reza Salami qui renouvelle sa confiance aux DRACs pour trouver des solutions au niveau étatique ainsi qu'à Gaëlle le Stradic pour la Région Bretagne.

Gaëlle Le Stradic répond en clarifiant le fait que le retrait de la Région Bretagne de l'EPCC ne remet pas en cause son soutien à l'établissement. Elle réaffirme la volonté de la Région



Bretagne de maintenir une offre de formation artistique de proximité, accessible aux étudiants bretons comme ligériens, sans condition de résidence.

Elle a souligné que le Pont Supérieur accueille une diversité d'étudiants, et que la priorité reste de former des professionnels capables de s'insérer dans les structures culturelles locales, notamment les conservatoires, écoles de musique et de danse, en Bretagne comme en Pays de la Loire.

Anne Gérard précise que la Ville de Nantes s'est excusée de son absence à ce conseil d'administration. Elle confirme sa participation au prochain groupe de travail prévu le 4 septembre pour approfondir les scénarios envisagés.

Retrait statutaire de la Région Pays de la Loire et de la Région Bretagne

Une délibération portant sur l'acte de retrait statutaire des deux Régions est soumise au vote. Catherine Lefaix-Chauvel rappelle que ce processus a été préparé en lien étroit avec le service du contrôle de légalité de la Préfecture de Loire-Atlantique et le payeur régional. Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine (CDG 35) a d'ores et déjà été sollicité, deux réunions de travail ont eu lieu, et un changement de siège social au 1er janvier 2026 est jugé réalisable.

Le comptable public actuel, Alain Gabriel, précise que ce changement de siège entraînera la désignation d'un nouveau comptable assignataire rattaché à l'Ille-et-Vilaine. Une coordination technique entre services est nécessaire, et la planification de cette bascule devra être anticipée.

adopté à la majorité, moins une abstention

Une seconde délibération, sur les conditions matérielles et financières du retrait, sera soumise au vote lors du prochain conseil d'administration.

Autorisation d'accompagnement juridique professionnel

Un accompagnement juridique externe est proposé pour sécuriser le processus, notamment en matière de chronologie des actes, rédaction de nouvelles délibérations et adaptation des statuts. Un cabinet spécialisé en droit public, implanté localement, a été contacté à cet effet. Le choix définitif interviendra après réception d'un devis, dans le respect de l'enveloppe budgétaire disponible.

La Présidente souligne l'intérêt d'une mutualisation des compétences, si possible, avec les collectivités.

Pour Quentin Jagorel, une variable déterminante repose sur le choix du futur cadre juridique de la structure. Soit l'EPCC est maintenu et les ajustements juridiques à effectuer sont relativement mineurs mais nécessaires, notamment la révision des statuts, qui constitue déjà un chantier conséquent, soit l'EPCC est abandonné et une nouvelle structure juridique devra être mise en place (association, GIP, etc.), avec des implications plus lourdes.

Dans ce contexte,

Gaëlle Le Stradic confirme que la Région poursuivra son soutien financier dans le cadre juridique existant (EPCC). La création d'un comité des financeurs permettra la participation de la Région Bretagne à la gouvernance actuelle. Cette décision relève d'un choix politique propre à la Région Bretagne, et non d'une consultation ou concertation collective. La sortie statutaire des deux Régions semble désormais actée. Il est donc essentiel de préparer dès à présent la transition et de garantir un cadre juridique stabilisé d'ici le 1er janvier 2026, afin



d'éviter toute situation de vide juridique. La question sera évoquée avec le Président de Région.

La réunion de travail prévue le 4 septembre à Nantes devrait permettre d'avancer sur ces questions et d'aboutir à une proposition à présenter devant le conseil d'administration fin septembre. Il serait pertinent que cette réunion permette d'éclaircir la question de la forme juridique retenue et de garantir un droit de regard ou de participation de la Région Bretagne sur les orientations stratégiques, en cohérence avec le soutien financier qu'elle maintient. Par ailleurs, une simplification du cadre de gouvernance pourrait permettre à l'équipe du Pont Supérieur de se recentrer sur ses missions pédagogiques, son cœur de métier.

La Présidente rappelle qu'à partir du 1er janvier 2026, il est impératif d'avoir un nouveau dispositif de gouvernance clair, et de désigner deux vice-présidents afin d'assurer la continuité et la bonne tenue des instances décisionnelles.

Accompagnement ressources humaines

Le CDG 35 a proposé une première version d'accompagnement structuré pour les personnels permanents, composé d'une phase exploratoire (écoute et expression des besoins et projets des agents) et d'une phase d'accompagnement (mobilité, reconversion, formation, ou rupture conventionnelle selon les cas).

Ce dispositif se ferait par un binôme consultant – psychologue. Le coût estimé est compris entre 15 000 et 20 000 euros, sur une base de 15 à 20 jours d'intervention, à raison de 1 075€ par jour. Un comité de pilotage sera mis en place.

Une demande est formulée par Anne-Laure Guenoux pour que les collectivités membres du conseil d'administration, du fait de leur mandat ou de leurs fonctions, s'engagent, autant que possible, à envisager des possibilités de mobilité ou reclassement pour les agents concernés par les transformations à venir.

adopté à l'unanimité.

Adhésion au Comité national de liaison des EPCC (Établissements publics de coopération culturelle)

Catherine Lefaix-Chauvel rappelle que ce comité constitue un espace de ressources et d'échanges entre établissements de même statut. Il regroupe actuellement près de 70 EPCC, engagés dans des discussions autour des enjeux du service public culturel et de la coopération inter-établissements. Il s'agit d'un espace professionnel de mutualisation d'expériences, notamment sur les aspects administratifs, juridiques et budgétaires spécifiques au fonctionnement des EPCC.

L'adhésion annuelle au comité représente un coût non négligeable pour le budget de l'établissement (2 220 € par an), ce qui jusqu'ici avait conduit à ne pas l'envisager.

L'objectif de la délibération proposée n'était pas de procéder immédiatement à l'adhésion, mais d'autoriser la direction générale à y recourir le cas échéant.

Gaëlle Le Stradic suggère de reporter la décision à l'automne, compte tenu des incertitudes actuelles concernant l'évolution possible du statut juridique de l'établissement et des démarches d'accompagnement juridique et organisationnel déjà en cours, qui engendrent déjà des coûts supplémentaires imprévus.



Thierry Le Nedic rappelle que la Bretagne est la Région de France qui compte le plus grand nombre d'EPCC, avec six établissements sur son territoire. Dans ce contexte, il apparaît d'autant plus pertinent que le Pont Supérieur soit pleinement impliqué dans le réseau des établissements d'enseignement supérieur artistique, notamment pour échanger sur les questions juridiques en cours et bénéficier de retours d'expérience sur d'éventuelles alternatives au modèle de l'EPCC.

Stéphanie Carnet exprime son accord avec la position de la Région Bretagne concernant le report d'une éventuelle adhésion. Elle rappelle que cette adhésion proposée en groupe technique visait notamment à renforcer les échanges techniques et à permettre au responsable administratif et financier du Pont Supérieur de travailler sur les volets juridiques et financiers (notamment en lien avec la M57). Elle estime qu'il serait pertinent d'attendre une éventuelle évolution des statuts avant de prendre une décision définitive.

Au terme des échanges, et en l'absence d'opposition exprimée, le conseil d'administration acte le report de cette délibération fin septembre 2025 lors du prochain conseil d'administration, afin de décider en meilleure connaissance de cause.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Catherine Lefaix-Chauvel informe que le Pont Supérieur fait actuellement l'objet d'une procédure contentieuse devant le tribunal administratif de Nantes, à la suite du dépôt de deux requêtes émanant de candidats contestant les décisions de non-validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention du Diplôme d'État de professeur de musique. C'est la première fois que l'établissement est confronté à ce type de recours, bien que ce soit une situation connue dans d'autres établissements du réseau. Les procédures de VAE, bien que strictement encadrées, donnent parfois lieu à des contentieux en cas de désaccord avec les décisions du jury. Dans ce cadre, une avocate spécialisée en droit public, ayant une solide expérience dans ce type de contentieux (notamment pour le Cefedem de Rouen), a été contactée. Elle interviendra pour assurer la défense de l'établissement, espérant par ailleurs une prise en charge (partielle ou totale) des frais d'avocat par l'assurance de l'EPCC. Ce type de procédure représente une charge importante, tant sur le plan administratif que financier, et rappelle les enjeux juridiques auxquels peut être confronté un établissement d'enseignement artistique supérieur, loin de son cœur de métier, la musique et la danse.

Sur le plan pédagogique et artistique, le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM), délivré par les Pôles d'Enseignement Supérieur, fait actuellement l'objet d'une procédure de reconnaissance au grade de licence. Cette demande est pilotée par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), relevant du ministère de l'Enseignement supérieur. Le dossier, déposé conjointement par les 12 pôles nationaux en décembre 2024, devrait être examiné lors de la séance du CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) prévue le 8 juillet prochain. Si cette démarche aboutit favorablement, cela constituera une avancée majeure, après plusieurs années de mobilisation, notamment par l'ANESCAS, pour que le DNSPM, diplôme post-bac en trois ans, soit pleinement reconnu au grade de licence.

Clôture de la séance

La Présidente remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur implication et la qualité des échanges, qu'ils soient représentants des collectivités, personnels, ou étudiants.

Elle salue l'engagement de chacun et chacune dans les réflexions en cours.

Le prochain conseil d'administration se tiendra durant la deuxième quinzaine de septembre.

Le prochain groupe de travail aura lieu en amont le 4 septembre 2025.

La séance est levée à 15h50

